



LES ARTS EN BALADE

Résidence en balade 2026

Le parc Champfleuri

En partenariat avec la ville de Clermont-Ferrand et sa direction de l'alimentation durable et de l'écologie Urbaine

Les Arts en Balade

Résidences en Balade 2026

Parc Champfleuri (Clermont-Ferrand)

Tout en continuant à permettre à des artistes locaux d'exposer dans des espaces de leurs choix (ateliers, boutiques, espaces vacants), les Arts en Balade développent des formats de résidences d'environ un mois pour des artistes dans des lieux atypiques ou emblématiques. L'œuvre originale produite sera montrée pendant le week-end des Arts en Balade du 29 au 31 mai 2026.

Date limite de candidature : mardi 13 janvier 2026

Envoie du dossier à : **coordinationartsenbalade@gmail.com**

Le dossier de candidature doit contenir une **note d'intention, un portfolio et un CV**

Temps de résidence : 30 jours du 27 avril au 31 mai 2026

Résidence pour un·e artiste

Rémunération : 1500€

Cet appel à projet s'adresse aux artistes professionnel·les ayant un numéro SIRET.

Aucun logement, ni espace de travail ne sera mis à disposition, cet appel s'adresse donc à des artistes locaux et autonomes.

Cette résidence est possible grâce à la Ville de Clermont-Ferrand et sa direction de l'alimentation durable et de l'éologie Urbaine.

La résidence s'effectuera sur une période d'un mois, du 27 avril au 31 mai, pour que le travail soit terminé et montré lors du week-end de la 31ème édition des Arts en Balade qui aura lieu les 29, 30 et 31 mai 2026 à Clermont-Ferrand. Ce format de résidence est mis en place pour permettre à l'artiste de travailler dans et avec un espace atypique, le parc Chamfleuri sur une longue durée. Le travail doit être produit pour ce jardin, ce dernier le nourrissant.

L'intervention de l'artiste devra se faire en relation avec le parc et ses usagers. L'œuvre produite doit être présentée dans l'espace même du parc. **L'œuvre doit être de nature à être présentée dans un espace public extérieur. La faisabilité du projet technique sera étudiée attentivement par l'artiste.** Une attention particulière devra être portée à ce que le projet n'abîme pas les espaces verts.

Le parc Champfleuri est situé à deux pas de la Maison des sports dans le quartier des Bughes. Ce jardin de plus de 8 700 m² a été rénové dans le respect de la biodiversité, en conservant ses arbres, ses fruitiers. Plusieurs structures naturelles ou non sont présentes dans le parc (voir annexe). Les pelouses sont accessibles et l'EHPAD du Chamfleuri est à proximité directe.

Un moment de médiation à destination de scolaire aura lieu le vendredi 29 mai avec les élèves de l'école Jean-Butez (à deux pas du parc). Les médiations donnent lieu à une rémunération de 30 euros par groupe (environ 30 min).

Cet appel est laissé ouvert pour permettre à chaque artiste d'être force de proposition autour de sa pratique: les projets peuvent porter sur l'histoire du parc, son contexte urbain, son usage etc. Aucun médium particulier n'est attendu tant que l'intervention respecte les espaces verts et prend en considération les contraintes d'un espace public extérieur. L'artiste devra être indépendant pour le déplacement et l'installation de ses œuvres.

Il est demandé aux artistes postulant·es pour cet appel à candidature de nous fournir **une note d'intention**. La note d'intention peut être sous la forme de texte, dessins, photos, vidéos, peintures, maquettes. La forme vous est laissée libre. Il est essentiel que cette note permette d'évaluer la nature de l'intervention et la faisabilité du projet. Elle doit s'accompagner d'**un portfolio d'une dizaine de pages** pour que le jury comprenne le travail de l'artiste ainsi que d'**un CV** récapitulant le parcours de l'artiste, sa formation, ses expositions et résidences.

Temporalité :

- Date limite de candidature le 13 janvier 2026
- Choix de la candidature retenue début février
- Résidence du 27 avril au 31 mai
- Restitution avec présence de l'artiste du 29 au 31 mai
- Médiation scolaire le vendredi 29 mai
- Démontage le 31 mai après 18h ou le 1^{er} juin 2026.

Le jury :

La sélection de l'artiste sera faite par un jury composé de membres de l'association les Arts en Balade, d'au moins un·e artiste ou d'une professionnel·les du milieu des arts visuels ainsi qu'une personne représentante de la direction de l'alimentation durable et de l'écologie Urbaine de la ville de Clermont-Ferrand. Les critères de sélection tiennent compte de la qualité du dossier de candidature et de la cohérence de la proposition par rapport aux enjeux de la résidence.

Annexe

Pour toute demande d'informations supplémentaire :
coordinationartsenbalade@gmail.com

Le parc :

- Le parc ferme la nuit de 20h à 7h30 en mai.
- C'est un espace exclusivement piéton.
- Les pelouses sont accessibles.
- La proximité de l'EHPAD du Champfleuri nécessite d'imaginer des œuvres qui ne provoqueront pas de nuisances sonores.

<https://clermont-ferrand.fr/le-parc-champfleuri>

